



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 20 mars 2023

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2023-008

L'an 2023, le 20 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

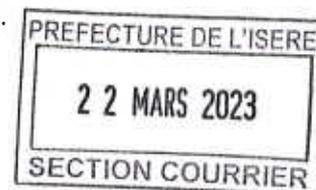
Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX À Gérard FEY, Sandrine CURTET À Stéphane COUDERT, Kévin PORTIER À Patrick COMMERE.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30/01/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-008 : Adoption du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune

Gérard FEY, Rapporteur

RAPPELLE la double comptabilité qui est tenue, à savoir celle du Trésorier public (compte de gestion) et celle de la commune (compte administratif) dans le respect du principe de comptabilité publique et de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Celles-ci doivent être conformes en clôture d'exercice.

Considérant la régularité et la conformité des comptes de gestion tenus par le Trésorier avec les comptes administratifs du budget principal tenu par la commune, il est proposé au Conseil municipal **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2022 tenu par le Trésorier.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le compte de gestion 2022 du budget général de la commune, tenu par le Trésorier public.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 22/03/2023
Reçu en préfecture le : 22/03/2023
Exécutoire le : 22/03/2023

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 21/03/2023

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

